



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR L'INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE
RESTAURATION AVEC L'ASSOCIATION AMICI
D'ITALIA PLACE DU GENERAL LECLERC A
VINCENNES, LE SAMEDI 11 MAI 2019 DE 10H A
20H**

**DÉCISION N° AU-19-145
EN DATE DU 6 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté 4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Amici d'Italia, représentée par son président, Monsieur Robert Zumbo de Sanctis, dont le siège social est situé au 16 rue Charles Pathé – 94300 Vincennes, d'un stand avec buvette et/ou petite restauration, sur la Place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h;

CONSIDÉRANT la participation de l'association Amici d'Italia à l'animation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes le samedi 11 mai 2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Amici d'Italia, représentée par son président Monsieur Robert Zumbo de Sanctis, dont le siège social est situé au 16 rue Charles Pathé – 94300 Vincennes, une convention portant sur l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration sur la Place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai de 10h à 20h.

DE LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN